

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 8 septembre 2021, se tient à 16 h 42, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière (via téléphone) participent à la rencontre.

Conformément aux consignes sanitaires émises par les autorités de la Santé publique du Québec en ce qui concerne le palier d'alerte de couleur verte, la séance s'est tenue en présentiel et permet la présence du public.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

**ORDRE DU JOUR**

- Il est demandé de retirer le point 5.0
- Il est demandé d'ajouter les points suivants au point 18.0 Varia
  - Planification stratégique
  - Projet PGM
  - Entente sectorielle égalité femmes-hommes

**C.A. 2021-122**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**  
**COMITÉ ADMINISTRATIF**  
**ORDRE DU JOUR DU 8 SEPTEMBRE 2021**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 16 AOÛT 2021
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)
7.	CONFORMITÉS
7.1.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1189 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE FIXER LE

	NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS DANS CERTAINES ZONES, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD
7.2.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-239 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 2006-89 AFIN DE RETIRER LE PRESBYTÈRE DES SITES PATRIMONIAUX, MUNICIPALITÉ DE ST-LUDGER
8.	ENGAGEMENT – CONSEILLER AU PGMR
9.	ENTENTE DE SERVICES – CONSEILLERS JURIDIQUES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2022
10.	SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
11.	SUIVI SDEG
12.	BÂTIMENT -
13.	OPPORTUNITÉS
14.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET
15.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
16.	COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION
17.	RESSOURCES HUMAINES
18.	VARIA
19.	PÉRIODE DE QUESTIONS
20.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

---

 PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 16 AOÛT 2021
**C.A. 2021-123****PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 16 AOÛT 2021**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 août 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

---

 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

---

 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

6.0

---

 PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

Madame le préfet mentionne les tableaux présentés aux élus par rapport au nombre de dossiers dans les programmes FLI et PAU, lesquels ont été tous deux très performants. Les élus félicitent l'équipe de la SDEG et le comité financement pour le travail accompli !

---

## 7.0

### CONFORMITÉS

---

## 7.1

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1189 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE FIXER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS DANS CERTAINES ZONES, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

### C.A. 2021-124

#### **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1189 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE FIXER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS DANS CERTAINES ZONES, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford nous a soumis son règlement no 1189 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de fixer le nombre de logements autorisés dans certaines zones, et ce, de manière à réduire le nombre de logements autorisés dans les zones de Villégiature, la zone AFT1-8 et îlot-85;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 1189 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 1189 de la Municipalité de Stratford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## 7.2

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-239 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 2006-89 AFIN DE RETIRER LE PRESBYTÈRE DES SITES PATRIMONIAUX, MUNICIPALITÉ DE ST-LUDGER

### C.A. 2021-125

#### **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2021-239 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 2006-89 AFIN DE RETIRER LE PRESBYTÈRE DES SITES PATRIMONIAUX, MUNICIPALITÉ DE ST-LUDGER**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger nous a soumis son règlement no 2021-239 modifiant le plan d'urbanisme no 2006-89 afin de retirer le presbytère des sites patrimoniaux, et ce, en raison de sa vente;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 109.7 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2021-239 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma

d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2021-239 de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

---

ENGAGEMENT – CONSEILLER AU PGMR

**C.A. 2021-126**

**ENGAGEMENT – CONSEILLER AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de monsieur Omer Bambara à titre de conseiller au PGMR;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'engagement de monsieur Omer Bambara à titre de conseiller au PGMR;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de monsieur Omer Bambara à titre de conseiller au PGMR, et ce, à compter du 13 septembre 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

---

ENTENTE DE SERVICES – CONSEILLERS JURIDIQUES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2022

**C.A. 2021-127**

**ENTENTE DE SERVICES – CONSEILLERS JURIDIQUES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit autorise madame la secrétaire-trésorière de la MRC du Granit, à recourir aux services du cabinet Cain/Lamarre, conseillers juridiques inc. au forfait de consultation de 15 heures, au montant de 2 550 \$ et selon les termes de l'offre du 19 août 2021 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et ce, au sujet des dossiers de la MRC.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues au poste budgétaire de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

10.0

---

**SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

Considérant qu'il s'agit d'une année électorale et que le futur préfet devra être assermenté, il est suggéré de tenir une rencontre d'informations pour les nouveaux élus le 17 novembre en soirée et la journée du 20 novembre pour tous les élus dans le cadre des prévisions budgétaires.

---

11.0

---

**SUIVI SDEG**

Aucun sujet à traiter.

---

12.0

---

**BÂTIMENT**

Aucun sujet à traiter.

---

13.0

---

**OPPORTUNITÉS**

Aucun sujet à traiter.

---

14.0

---

**FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET****C.A. 2021-128****FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET MAI, JUIN, JUILLET ET AOÛT 2021**

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

15.0

---

**PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Dans le contexte de la période électorale, il est convenu qu'au besoin, une séance extraordinaire se tienne le 27 septembre prochain, et ce, puisqu'il n'y aura pas de séance en octobre. Un avis de convocation sera alors envoyé aux maires conformément à la loi.

---

16.0

---

**COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION**

Aucun sujet à traiter.

---

17.0

---

**RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet à traiter.

---

18.0

---

**VARIA****Planification stratégique**

Monsieur Denis Lalumière demande un suivi administratif sur l'élaboration du plan d'action en lien avec la planification stratégique. J'explique que des rencontres se tiennent individuellement avec les responsables de la MRC et de la SDEG et qu'une rencontre de groupe aura ensuite lieu afin de valider la faisabilité de l'arrimage des actions de tous. Un plan final avec des indicateurs de performance devrait pouvoir être fourni vers la fin octobre.

**Projet PGMR**

J'informe les maires que la MRC a reçu l'avis ministériel à l'effet que le PGMR n'est pas conforme malgré le fait qu'on avait demandé un préavis. J'ajoute que des discussions avec le ministère ont permis de comprendre que l'élément majeur manquant est quant aux actions concrètes qui seront faites par les municipalités. La lettre de refus du ministère sera envoyée aux membres du comité consultatif environnement ainsi qu'au conseil des maires. Une question est posée quant au délai pour apporter les correctifs. Madame le préfet mentionne que le délai donné est jusqu'en décembre 2022.

**Entente sectorielle égalité femmes-hommes**

J'explique aux maires que ce sujet sera traité à nouveau au conseil des maires puisque la contribution demandée est passée de 6 000 \$ à un minimum de 7 150 \$ sur 2 ans. J'ajoute que le montant remis au Centre des femmes est encore de 6 000 \$ alors que le 1 150 \$ supplémentaire sera donné en temps humain d'employés MRC/SDEG.

---

19.0

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

---

20.0

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****C.A. 2021-129****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 8 septembre 2021 soit levée, il est 17 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 8 septembre 2021 et ce, pour les résolutions C.A. 2021-126, C.A. 2021-127 et C.A. 2021-128.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale